

LA BIO DANS UN AGENDA 21

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21 local est un projet autant qu'une méthode pour définir de manière partagée une vision stratégique et porter des politiques publiques de développement durable sur un territoire.

La stratégie construite sur la base d'enjeux territoriaux spécifiques doit se décliner en actions concrètes et évaluées afin de répondre aux cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 se construit sur la base de cinq éléments de démarche :

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs et des habitants ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- une évaluation partagée.

Principalement destinée aux collectivités locales, tous les échelons territoriaux peuvent se lancer dans une démarche d'Agenda 21 (communes, départements, régions, intercommunalités, pays, parcs naturels régionaux...). D'autres organismes, comme les établissements scolaires, les entreprises, les associations, se sont inspirés de cette méthodologie pour animer et construire leur projet stratégique. Plus de 1300 Agendas 21 locaux sont recensés par le [Comité 21](#) en 2016, dont plus de 1100 par tous les niveaux de collectivités locales.

Pourquoi l'agriculture biologique dans un Agenda 21 ?

Étant par nature transversal, un Agenda 21 permet d'aborder, au sein du projet global, l'Agriculture Biologique (AB), l'eau et les circuits de proximité en les reliant aux enjeux du territoire :

- Sociaux : accès à une alimentation saine, santé des habitants et des agriculteurs, bien-être, lien social, entraide.
- Économiques : emplois durables et non délocalisables, insertion par l'activité économique, résilience locale.
- Démocratiques : éducation, sensibilisation, réappropriation du cadre de vie, prise d'initiatives, coresponsabilité, "vivre ensemble".
- Environnementaux : protection des sols, des eaux, de l'air, de la biodiversité, gestion durable du foncier.

La concertation et l'action collective avec tous les acteurs locaux à toutes les étapes d'élaboration de l'Agenda 21 permettent de produire une vision stratégique pour le territoire. Ce cadre pour l'action doit pouvoir à la fois faciliter la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire et permettre de porter des politiques publiques cohérentes et bien articulées entre elles, notamment via les autres outils de planification (Plan Local d'Urbanisme - PLU, Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT, Aire d'Alimentation de Captage - AAC, etc.).

Comment intégrer l'agriculture biologique dans un Agenda 21 ?

Des recommandations étape par étape.

1. Mobilisation des acteurs

- **Adopter un mode de fonctionnement transversal**

En interne, il est primordial d'organiser la gouvernance du projet en associant élus et services. Cela passe par plusieurs étapes : création d'un comité de pilotage, désignation d'un agent pilote, création d'une équipe projet, identification d'agents référents dans tous les services et des élus moteurs.

- **Mobiliser les partenaires extérieurs**

Ils peuvent être associés à la démarche dans un conseil de développement par exemple, ou par la création d'ateliers ad hoc : la chambre d'agriculture et les organismes de développement agricole (réseau bio notamment), les opérateurs économiques (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, acteurs de l'insertion économique, etc.) ainsi que la société civile organisée sur le territoire (associations environnementalistes, de parents d'élèves, pour la santé, à caractère social, associations de chasse, de pêche, de randonneurs, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, associations de jardiniers, etc.) et les autres échelons territoriaux (infra et supra).

- **Organiser la concertation avec les habitants**, en ciblant notamment la thématique agricole ou alimentaire dans le format de la mobilisation et rendre la concertation attractive en trouvant des modes ou liens originaux de concertation.
- **Initier une culture commune** autour du développement durable et des enjeux liés à l'agriculture. La création d'une culture commune consiste à dépasser les idées reçues sur l'agriculture biologique pour informer sur ses plus-values pour le territoire, notamment en matière de protection de l'eau (santé, finances publiques, etc.).

Sensibiliser les élus à la démarche Agenda 21 : en les informant des enjeux agricoles et alimentaires, notamment les élus dont les responsabilités sont liées à ces thématiques (eau potable, urbanisme, éducation, restauration collective, santé, développement économique, biodiversité, etc.).

Sensibiliser la population au développement durable et à l'agriculture bio en particulier : via la valorisation des produits bio en restauration collective autour d'animations dédiées, via la communication autour des buffets bio servis lors des rencontres avec la population, via une communication sur les enjeux croisés entre qualité de l'eau, alimentation, agriculture bio et santé lors d'une fête locale, par exemple.

S'engager dans une démarche de formation-action des acteurs (élus, agents, partenaires et habitants) visant, au-delà de la sensibilisation, à rendre "expertes" les parties prenantes.

S'appuyer sur des partenariats avec des universités, des centres de formation professionnelle, l'enseignement agricole, les Collèges des Hautes études du Développement Durable (CHEDD), des associations, etc., afin d'adapter la formation aux types de publics, en mêlant argumentations économiques, sociales et environnementales, apports théoriques et expériences de terrain. L'objectif est que chaque acteur comprenne en quoi il est directement concerné par les enjeux du développement durable : comment le changement climatique va modifier les rendements et les pratiques, comment évoluent les consommations alimentaires et la commercialisation, etc.



2. Diagnostic partagé du territoire

- Mobiliser les acteurs pour construire le diagnostic

Associer les acteurs territoriaux et les habitants à l'élaboration du diagnostic afin de poser des bases communes tout en enrichissant l'approche (apports techniques, expertise citoyenne, prise en compte du vécu et des représentations...) pour mieux l'ancrer localement.

Élaborer le diagnostic des pratiques et actions en lien avec l'agriculture biologique sur le territoire.

Faire l'état des lieux et analyser les tendances d'évolutions des pratiques agricoles sur le territoire, des modes de commercialisation (% de circuits courts) et de la consommation de produits biologiques, ainsi que les initiatives (publiques ou privées) déjà existantes allant dans le sens du développement de l'agriculture bio : produits bio en restauration collective, organisations collectives de producteurs bio, AMAP, magasins et détaillants de produits bio, etc.

- Relier le diagnostic agricole au diagnostic du foncier, de la qualité de l'eau, de la biodiversité, de l'emploi, de la vitalité associative, etc.

Il s'agit ici de dégager des correspondances entre les différents phénomènes pour identifier en quoi le changement des pratiques agricoles et des modes de consommation vers l'agriculture bio peut, par exemple, être une réponse pour la préservation de la qualité de l'eau, tout en permettant de maîtriser l'étalement urbain et la disparition des terres agricoles et en créant de l'emploi. En interne à la collectivité, un travail conjoint des services en charge du développement économique, de l'eau potable, de l'action sociale, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'éducation, peut permettre de favoriser le croisement des regards pour servir de base au diagnostic.

- Utiliser la [Grille d'analyse des territoires](#) pour effectuer un diagnostic du potentiel (freins et leviers) de développement de l'agriculture bio sur le territoire. Remplir la grille en concertation avec les partenaires du projet (notamment les partenaires du monde agricole).

3. Définition d'une stratégie locale de développement durable et élaboration du plan d'actions

- Inscire le diagnostic dans un questionnaire prospectif, relié aux enjeux du territoire.
- Identifier les enjeux alimentaires ou agricoles issus du diagnostic et les relier aux autres enjeux du territoire, comme la protection des ressources et de la biodiversité, des activités économiques durables, une meilleure cohésion sociale, le développement d'une citoyenneté active, un urbanisme maîtrisé, etc. Dans chacun de ces axes, il est possible de poser la question de l'agriculture biologique comme moyen de contribuer de manière transversale à ces enjeux.

- **Définir les orientations stratégiques en reliant ces enjeux locaux et globaux aux volontés d'évolution souhaitées sur la thématique agricole et celles qui lui sont liées.** Organiser des visites de terrain avec les élus et les partenaires sur des fermes bio pour les informer des multifonctionnalités de l'agriculture bio, de ses caractéristiques et de sa faisabilité.
- Auditionner des élus et acteurs d'autres territoires pour **favoriser le partage d'expériences et enrichir la réflexion collective** sur la place de l'agriculture bio dans le projet local.
- **Organiser la réflexion des habitants et des acteurs du territoire autour de l'agriculture biologique** dans le cadre d'ateliers ciblés, pour aboutir à des propositions d'actions reliant ressources du territoire et finalités attendues.
- Engager et démontrer l'ambition d'**exemplarité de la collectivité**, en proposant des actions pouvant s'inscrire dans une démarche exemplaire en lien avec son patrimoine et ses compétences : gestion sans pesticides des espaces publics, introduction de produits bio en restauration collective et politique d'achats durables, etc.
- **Traduire le développement durable dans les compétences et politiques de la collectivité.**
- **Construire un plan d'actions partagé et mobilisateur.**

Le plan d'actions doit préciser pour chaque action un échéancier, un budget, l' élu et les agents référents, les partenaires impliqués et les modalités de suivi et d'évaluation. Dans une démarche qui vise à mettre en mouvement tout un territoire vers plus de soutenabilité, le plan d'actions est un outil de mobilisation collective : à la fois des élus et des agents, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes (associations, acteurs économiques, citoyens, établissements publics, etc.) qui peuvent être actives en étant porteurs de projet, coproducteurs d'initiatives ou simples relais.

- **Élaborer des indicateurs** permettant à la fois de préciser les finalités d'une action et de garantir la cohérence des choix à de multiples échelles et sur des thématiques différentes. S'appuyer sur le [référentiel d'évaluation des Agenda 21](#).

4. Mise en œuvre des actions, suivi et évaluation

- **Assurer un suivi et une évaluation permettant d'informer et de maintenir la mobilisation**
- **Renseigner collectivement les indicateurs** en s'appuyant sur un observatoire multipartenarial, afin de collecter et produire les données liées à l'AB.
- Communiquer sur ces indicateurs et **s'inscrire dans une démarche de progrès** pour aller plus loin dans les résultats.

Des expériences réussies

- [Ville de La Couronne](#)
- [Communauté de communes du Pays des Herbiers](#)
- [Ville de Loos-en-Gohelle](#)
- [Ville de Niort](#)
- [Communauté d'agglomération Seine-Eure](#)
- [Communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes](#)
- [Ville de Bruz](#)
- [Strasbourg Eurométropole](#)
- [Bordeaux Métropole](#)

Pour en savoir plus :

- Consultez la [fiche dédiée](#) sur www.devlocalbio.org : exemples, outils concrets, recommandations détaillées étape par étape
- Le [site portail](#) des Agenda 21 en France